
Séance du 9 novembre 2020

Nombre de
conseillers élus : 23

Conseillers
en fonction : 23

Présents : 21

Procurations : 2

Date de convocation : 02/11/2020

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de Mme le Maire et en présence de tous les conseillers municipaux en fonction à l'exception de Marta CHATAIGNEAU qui a donné procuration à Sabrina BRONNE et Philippe JACQUIN qui a donné procuration à Steve JECKO

ORDRE DU JOUR

1. **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 OCTOBRE 2020**
3. **DCM2020-39 –APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX PROPOSES PAR L'ONF POUR 2021**
4. **DCM2020-40 –APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS POUR 2022**
5. **DCM2020-41 – DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT : ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE**
6. **DCM2020-42 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA PAROISSE PROTESTANTE POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE**
7. **DCM2020-43 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES**
8. **DCM2020-44 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**
9. **DCM2020-45 – FERMAGE POUR LES EXPLOITANTS CULTIVANT DES SURFACES PLANTEES EN BETTERAVES**
10. **DCM2020-46 – COMMUNICATIONS DU MAIRE**
11. **RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES**
12. **POINTS DIVERS**

Madame le Maire salue les conseillers présents et les remercie d'être là. Une nouvelle période de confinement a débuté mais les réunions de travail restent possibles dans le respect des gestes barrières.

Une minute de silence est observée en hommage à Philippe TARDOT, Adjoint au Maire décédé le 11 octobre 2020 et à Samuel PATY décédé pour avoir enseigné la liberté d'expression.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Philippe SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 OCTOBRE 2020

Le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

Philippe SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint, présente le programme des travaux forestiers et patrimoniaux ainsi que les prévisions de coupes de bois proposés par l'Office National des Forêts (ONF) pour l'année 2021.

A. TRAVAUX FORESTIERS 2021

DESCRIPTION	Montant HT
1. Travaux de maintenance - parcellaire :	1 000,00 €
Entretien du parcellaire Localisation massif : Parcours de santé	
2. Travaux d'infrastructure :	1 000,00 €
Réseau de desserte : entretien des lisières Localisation : chemin central RUHORT	
3. Travaux d'accueil du public	630,00 €
Travaux : Sécurité du public et protection des milieux Localisation : parcours de santé	
4. Travaux divers	1 880,00 €
Abattage d'arbres d'un diamètre supérieur à 0,30 m. Sécurisation des lots de bois de chauffage. Localisation : Etat d'assiette 2021 (parcelle 13, 16,21, 27 a et produits accidentés)	
5. Honoraires d'assistance technique (estimation)	1 000,00 €
Total HT :	5 510,00 €
TVA 20 % :	1 102,00 €
Total TTC :	6 612,00 €

B. TRAVAUX PATRIMONIAUX ET PREVISIONS DE COUPES DE BOIS 2021

Les coupes à façonner prévues pour 2021 concernent les parcelles n°13 ; 16 ; 21 ; 27.a et produits accidentés. Les volumes attendus sur ces parcelles sont les suivants :

➤ Volumes façonnés :

- 14 m³ pour le bois d'œuvre (feuillus) pour la parcelle 13 ;
- 4 m³ pour le bois d'œuvre (feuillus) pour la parcelle 16 ;
- 6 m³ pour le bois d'œuvre (feuillus) pour la parcelle 21 ;
- 4 m³ pour le bois d'œuvre (feuillus) pour la parcelle 27.a ;
- 5 m³ pour le bois d'œuvre (feuillus) pour des produits accidentés ;

Soit au total 34 m³.

➤ Volumes non façonnés :

- 32 m³ (46 stères) pour la parcelle 13 ;
- 15 m³ (21 stères) pour la parcelle 16 ;
- 20 m³ (29 stères) pour la parcelle 21 ;
- 14 m³ (20 stères) pour la parcelle 27.a ;

Soit au total 81 m³ (116 stères).

Les recettes brutes attendues pour les ventes de bois façonnés sont de 4 020 € HT.

Il est également prévu des coupes en vente sur pied :

- Volume tiges de 13 m³ de feuillus pour la parcelle 15 ;
- Volume houppier et taillis de 19 m³ de feuillus pour la parcelle 15.

Les recettes nettes attendues pour les ventes de bois sur pied sont de 210 € HT.

Le bilan financier prévisionnel de ces travaux patrimoniaux pour 2021 est le suivant :

	Dépenses HT	Recettes estimées HT
Coupes de bois	- €	4 020,00 €
Vente de bois sur pied		210,00 €
Travaux (abattage et façonnage)	690,00 €	- €
Travaux de débardage	450,00 €	
Honoraires et autres dépenses	241,00 €	- €
TOTAL HT	1 381,00 €	4 230,00 €
Recette nette prévisionnelle HT		2 849,00 €

Le programme 2021 dégagera un bilan positif estimé à 2 849 € HT.

Le Conseil Municipal,

Ouï les explications de Philippe SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint,

après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les programmes des travaux forestiers, des travaux patrimoniaux et coupes de bois ainsi que le bilan financier prévisionnel proposés par l'ONF pour l'année 2021, tels que détaillés ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **LUI DONNE** tous pouvoirs à cet effet.

4. DCM2020-40 APPROBATION DE L'ÉTAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS POUR 2022

Philippe SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint, expose à l'Assemblée que l'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un état d'assiette des coupes. Cet état permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

Ce martelage sert à identifier les arbres à intégrer dans l'état prévisionnel des coupes de l'exercice 2022, qui sera soumis ultérieurement au Conseil Municipal pour approbation. Il appartient aux conseillers d'approuver les propositions d'état d'assiette. Ce vote engagera la décision d'exploitation et de commercialisation des produits de ces coupes mais des modifications de programme peuvent être prévues compte tenu de l'état du peuplement ou de demandes de propriétaires.

Les parcelles proposées pour la campagne de martelage de l'année prochaine sont les suivantes :

- Parcelle n° 3 = 1,52 ha pour un volume prévisionnel de 15,20 m³ (pour la sécurisation du parcours de santé) ;
- Parcelle n° 7 = 1,45 ha pour un volume prévisionnel de 14,40 m³ (pour la sécurisation du parcours de santé) ;
- Parcelle n° 9_a = 1,13 ha pour un volume prévisionnel de 12,43 m³ ;
- Parcelle n° 9_b = 0,49 ha pour un volume prévisionnel de 1,47 m³.

Le Conseil Municipal,

Vu la Charte de la forêt communale cosignée par l'ONF et les communes forestières,

Vu la proposition d'état d'assiette 2022 des coupes à marteler dans la forêt communale de Gerstheim,

Ouï les explications de Philippe SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint au Maire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition ONF d'état d'assiette 2022 de coupes à marteler dans la forêt communale de Gerstheim soumise au régime forestier,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents et actes y relatifs,
- **LUI DONNE** tous pouvoirs à cet effet.

5. DCM2020-41	DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT : ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE
----------------------	--

Madame le Maire informe les conseillers que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

Les travaux de voirie dans le lotissement le Moulin sont terminés et il est nécessaire de réactualiser la longueur de voirie déclarée aux services de la Préfecture par la commune.

Cette longueur de voirie dans le lotissement le Moulin et qui appartient à la commune s'élève à 55 m et fait passer la longueur totale de la voirie à 20 808 m (contre 20 753 m en 2020).

Le Conseil Municipal,

Vu la longueur de voirie dans la commune,

Considérant la nécessité de traiter de manière réglementaire les archives et de les désengorger,

Ouï les explications fournies par Madame le Maire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PRECISE** que la nouvelle longueur de voirie communale est de 20 808 m compte tenu de la longueur de voirie de 55 m dans le lotissement le Moulin,
- **AUTORISE** Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

6. DCM2020-42	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA PAROISSE PROTESTANTE POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE
----------------------	--

Madame le Maire informe l'Assemblée que Madame Annick KELLER, Présidente du Conseil Presbytéral de la paroisse de Gerstheim a formulé une demande de subvention pour le remplacement de la chaudière dans le presbytère occupé par le Pasteur MONFORT.

La chaudière au fioul dysfonctionnait de plus en plus souvent. Les entreprises qui ont été sollicitées ont estimé qu'il était irréaliste d'entreprendre des travaux de remise en état compte tenu de l'usure de certaines pièces. Le Conseil Presbytéral a, par délibération du 27 février 2020 validé le remplacement de la chaudière en optant pour une chaudière au gaz. La chaudière à pellets n'était pas envisageable faute de place pour le stockage des pellets. La facture définitive pour ce remplacement s'élève à 9 857,82 € HT soit 10 400 € TTC.

Madame le Maire propose de verser une participation de la commune de 2 000 €.

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Madame Annick KELLER, Présidente du Conseil Presbytéral de la paroisse de Gerstheim au titre des travaux de remplacement de la chaudière au presbytère occupé par le pasteur,

Ouï les explications fournies par Madame le Maire,

après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer au Conseil Presbytéral de la paroisse de Gerstheim une subvention d'un montant de 2 000 € pour les dépenses de remplacement de la chaudière au gaz dans le presbytère occupé par le Pasteur MONFORT,
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour le versement de cette subvention,
- **LES CREDITS NECESSAIRES** sont prévus au Budget Primitif.

7. DCM2020-43 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Madame le Maire informe les conseillers que par délibération en date du 15 juin 2020 les membres de la commission de contrôle des listes électorales avaient été désignés.

Suite à la transmission du tableau récapitulatif au service des élections de la Préfecture, nous avons été informés de l'impossibilité pour un adjoint titulaire d'une délégation de fonction d'être membre de cette commission. Aussi, il n'est pas possible de désigner Julien KOEGLER comme membre de la commission et il doit être remplacé par un conseiller municipal issu de la liste majoritaire.

Le Conseil Municipal,

Vu les observations formulées par le service des élections de la Préfecture et de l'impossibilité pour les adjoints au Maire titulaire d'une délégation de fonction de siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales,

Ouï les explications fournies par Madame le Maire,

après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Xavier GIROD, conseiller municipal de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, membre de la commission de contrôle des listes électorales en remplacement de M. Julien KOEGLER, Adjoint au Maire,
- **PRECISE** que les autres membres désignés par la délibération du conseil DCM2020-12A restent en vigueur.

8. DCM2020-44 ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe les conseillers que depuis le renouvellement général de 2020, l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'obligation d'établir un règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent l'installation du Conseil Municipal pour les communes de 1 000 habitants et plus.

Les conseillers ont tous été destinataires du projet de règlement intérieur du Conseil soumis à adoption.

La liste En Mouvement pour Gerstheim a proposé des amendements qui ont été réceptionnés lundi matin. Ces propositions seront examinées par un comité de pilotage spécialement créé à cet effet mais compte tenu de la nécessité de respecter la réglementation en vigueur, le projet tel que transmis est soumis à approbation des conseillers. Il a été proposé que ce comité soit composé de 5 membres : 3 pour la liste ayant eu le plus grand nombre de siège et 2 sièges pour la liste arrivée en 2^{ème} position.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2121-8 du CGCT prévoyant l'obligation d'établir un règlement intérieur dans les 6 mois de l'installation du Conseil Municipal pour les communes de 1 000 habitants et plus,

Vu le projet de règlement intérieur proposé,

Ouï les explications fournies par Madame le Maire,

après avoir délibéré, à 18 voix pour et 5 abstentions :

- **DECIDE** d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal dans les termes prévus au document ci-annexé,

à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la constitution d'un comité de pilotage chargé d'étudier les amendements proposés par les membres de la liste En Mouvement Pour Gerstheim,

- **DESIGNE** Laurence MULLER-BRONN, Philippe SCHAEFFER, Julien KOEGLER de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges ainsi que Steve JECKO et Joëlle ESTNER de la liste arrivée en 2^{ème} position, membres de ce comité de pilotage.

9. DCM2020-45 FERMAGE POUR LES EXPLOITANTS CULTIVANT DES SURFACES PLANTEES EN BETTERAVES

En application de l'article L 2131-11 du CGCT, Julien KOEGLER a quitté la salle afin de ne participer aux débats et au vote.

Madame le Maire précise que par délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2019 (DCM2019-34), les conseillers avaient adopté la motion de soutien à la sucrerie d'Erstein en indiquant que les conseillers envisagent de valider un nouveau dispositif d'aide aux agriculteurs.

Par délibération du conseil DCM2019-53 du 4 novembre 2019, il avait été décidé d'accorder la gratuité du fermage aux exploitants cultivant des betteraves sur des terrains communaux donnés en location en retenant la surface exploitée en betteraves sur la commune de Gerstheim en 2019 avec comme limite maximale la surface des terres communales louées. En 2019, deux agriculteurs avaient bénéficié de ce soutien pour la somme de 2 167,99 €. Dans cette délibération, il avait été indiqué qu'un bilan sera effectué en 2020 avant de décider de la suite à donner pour la période du 11/11/2019 au 10/11/2020. La question du renouvellement de cette aide se pose à présent.

A Gerstheim, il y a 5 exploitants qui cultivent ou sont susceptibles de cultiver des betteraves sur des terrains communaux donnés en location.

Pour la facturation du fermage du 11 novembre 2019 au 10 novembre 2020, il y a quatre agriculteurs qui cultivent réellement des betteraves à Gerstheim :

- l'EARL DU RHIN / KOEGLER qui exploite 30,07 ha de surface plantée en betteraves sur la commune et qui loue à la commune 11,7005 ha de terres communales ;

- la SCEA WITTLING qui cultive des betteraves sur la commune de Gerstheim sur une superficie de 12,15 ha à Gerstheim et qui loue à la commune 10,8385 ha de terres communales ;

- M. THALGOTT Arnaud qui cultive des betteraves sur la commune de Gerstheim sur une superficie de 6,01 ha et qui loue à la commune 1,7107 ha de terres communales ;

- La SCEA KRETZ Paul & Fils qui cultive des betteraves sur la commune de Gerstheim sur une superficie de 6,20 ha et qui loue à la commune 0,345 ha de terres communales.

Madame le Maire propose aux conseillers de reconduire la gratuité du fermage pour l'année 2020 (période du 11/11/2019 au 10/11/2020) en retenant la surface exploitée en betteraves sur la commune de Gerstheim en 2020 avec comme limite maximale la surface des terres communales louées. Les informations relatives aux surfaces plantées en betteraves ainsi que l'identité des exploitants nous sont communiquées par la sucrerie d'Erstein.

Il appartient aux conseillers de se prononcer sur cette proposition de gratuité à accorder aux exploitants agricoles louant des terres communales et cultivant des betteraves pour la période du 11 novembre 2020 au 10 novembre 2021.

La liste En Mouvement pour Gerstheim adhère à cette idée de gratuité mais souhaite qu'une réflexion à l'échelle d'une commission soit menée afin d'étudier l'opportunité d'accorder des aides aux agriculteurs exploitant d'autres cultures.

Au cours de la discussion, il a également été proposé d'appliquer la gratuité aux exploitants non domiciliés dans la commune sous condition de réciprocité pour les agriculteurs de Gerstheim exploitant des betteraves dans les communes d'Osthouse et d'Obenheim.

Mais dans l'hypothèse où la réciprocité n'existe pas, et compte tenu de la volonté politique d'aider la sucrerie, d'autres élus proposent tout de même de maintenir le soutien financier de la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu la motion de soutien à la sucrerie d'Erstein en date du 27 mai 2019 (DCM2019-34) prise par délibération du conseil municipal,

Vu la délibération du conseil DCM2019-53 du 4 novembre 2019 accordant la gratuité du fermage aux exploitants cultivant des betteraves sur des terrains communaux donnés en location en retenant la surface exploitée en betteraves sur la commune de Gerstheim en 2019 avec comme limite maximale la surface des terres communales louées,

Ouï les explications fournies par Madame le Maire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder aux exploitants cultivant des betteraves à Gerstheim la gratuité du fermage pour l'année 2020 (période du 11/11/2019 au 10/11/2020) ;
- **PRECISE** que pour la période 2019/2020 sont concernés les agriculteurs suivants :
 - L'EARL DU RHIN / KOEGLER pour une superficie de 30,07 ha pour laquelle on retient la surface de 11,7005 ha correspondant aux terres communales louées ;
 - La SCEA WITTLING pour une superficie de 12,15 ha pour laquelle on retient la surface de 10,8385 ha correspondant aux terres communales louées ;
 - M. THALGOTT Arnaud pour une superficie de 6,01 ha pour laquelle on retient la surface de 1,7107 ha correspondant aux terres communales louées ;
 - La SCEA KRETZ pour une superficie de 6,20 ha pour laquelle on retient la surface de 0,345 ha correspondant aux terres communales louées

ce qui représente pour la surface de 24,5947 ha la somme de 3 233,97 € pour l'année 2020 après application du dégrèvement du 28 novembre 2019 suite à sécheresse ;

- **CHARGE** Madame le Maire de se renseigner auprès des communes d'Osthouse et d'Obenheim afin de savoir s'il y a réciprocité dans les communes et d'en informer les conseillers au cours d'une prochaine réunion du conseil ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour appliquer la présente décision.

10. DCM2020-46

COMMUNICATIONS DU MAIRE

A. - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22 DU CGCT)

1. Décisions en matière de marchés publics (art. L 2122-22 4° du CGCT)

Objet	Dates des mandats	Prestataire	Adresse	Montant HT	Montant TTC
KITS BALANCOIRES POUR REPARATION AIRE DE JEUX CITE EDF	05/10/2020	VIVAPARC	5 RUE DE LONDRES 67150 Erstein-Krafft	290,40 €	348,48 €
FOURNITURES SCOLAIRES	05/10/2020	PICHON PAPET	97 RUE JEAN PERRIN 42353 La Talaudière	86,73 €	91,50 €

PORTE BALAYETTE ET HUBLOT LED AU GYMNASSE	06/10/2020	SIDER	6 RUE E. ROSTAND 33187 Le Haillan	388,70 €	466,44 €
VIRUSTOP BALAI RACLETTE ...	06/10/2020	AMPLITUDE SERVI	Z.I. DE L EUROPORT 57500 Saint-Avoid	990,94 €	1 189,13 €
FOURNITURES SCOLAIRES	09/10/2020	LIB WACHENHEIM	3 rue des Clefs 67600 Sélestat	136,37 €	163,61 €
FOURNITURES SCOLAIRES	09/10/2020	EDELIOS	ZA LE MOULIN DE PIERRE 45470 Traînou	440,84 €	467,50 €
FOURNITURES ELECTRIQUES	09/10/2020	WILLY LEISSNER	14 rue des Frères Eberts 67100 Strasbourg	1 146,60 €	1 375,92 €
PRODUITS D'HYGIENE	09/10/2020	SONEST	4 Rue Gay Lussac 67038 Strasbourg	831,60 €	997,92 €
FOURNITURE ESSUIS-MAINS POUR LE GROUPE SCOLAIRE 09/2020	14/10/2020	ELIS	142 Rue de l'Unterelsau 67200 Strasbourg	1 012,90 €	1 215,48 €
BOUEILLE DE GAZ	14/10/2020	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	42,29 €	50,75 €
FOURNITURES SCOLAIRES	14/10/2020	PICHON PAPET	97 RUE JEAN PERRIN 42353 La Talaudière	10,42 €	12,50 €
CARTOUCHE ENCRE HP	14/10/2020	ACIPA	BP 30 43120 Monistrol-sur-Loire	116,88 €	140,26 €
CARTOUCHE ENCRE BROTHER	14/10/2020	ACIPA	BP 30 43120 Monistrol-sur-Loire	190,14 €	228,17 €
REASSORT PHARMACIE ECOLE MATERNELLE	21/10/2020	PHARMA GERST	22 Rue du Général Koenig 67150 Gerstheim	69,17 €	83,00 €
REPLACEMENT MODULE ALIMENTATION DU CONTROLE ACCES AU GYMNASSE	21/10/2020	BODET SOFTWARE	BOULEVARD DU CORNIER 49302 Cholet	112,00 €	134,40 €
ENTRETIEN PEUGEOT PARTNER	21/10/2020	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	106,79 €	128,15 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES - PAPIER MAIRIE ET ECOLES	21/10/2020	DACTYL BURO	11 RUE CHARLES DURAND 18023 Bourges	1 199,69 €	1 439,63 €
AMPOULES LED OSRAM DULUX AU GYMNASSE	21/10/2020	WILLY LEISSNER	14 rue des Frères Eberts 67100 Strasbourg	310,00 €	372,00 €
PC PORTABLE DIRECTION ECOLE ELEMENTAIRE ET MAIRIE - UPGRADE ANCIEN PORTABLE MAIRIE - BORNE WIFI	29/10/2020	SERV INFO	13 RUE FORLEN 67118 Geispolsheim	287,30 €	344,76 €
INSTALLATION DE 3 NOUVEAUX CYLINDRES SUR LES ISSUES DE SECOURS DU GYMNASSE	29/10/2020	ATALU	ZA de Krafft 67151 Erstein Cedex	147,00 €	176,40 €
PC PORTABLE DIRECTION ECOLE ELEMENTAIRE ET MAIRIE - UPGRADE ANCIEN PORTABLE MAIRIE - BORNE WIFI	29/10/2020	SERV INFO	13 RUE FORLEN 67118 Geispolsheim	2 365,92 €	2 839,10 €
INSTALLATION SERVEUR VIDEOSURVEILLANCE AU GYMNASSE	29/10/2020	QUONEX ALSATEL	8 RUE DES HERONS 67960 Entzheim	2 475,75 €	2 970,90 €
INSTALLATION DE 3 NOUVEAUX CYLINDRES SUR LES ISSUES DE SECOURS DU GYMNASSE	29/10/2020	ATALU	ZA de Krafft 67151 Erstein Cedex	508,00 €	609,60 €
FILTRES CTA POUR MAINTENANCE 2020	29/10/2020	GCE	16 RUE DE L'LECTRICITE 67800 Hoenheim	469,00 €	562,80 €
ENTRETIEN DES ABORDS DES ROUTES	29/10/2020	LEDERMANN PAYSAN	47 GRAND RUE 67880 Krautergersheim	5 465,00 €	6 558,00 €
PERCAGE DU CYLINDRE SUR ISSUE DE SECOURS DANS LE COULOIR DES	29/10/2020	ATALU	ZA de Krafft 67151 Erstein Cedex	219,00 €	262,80 €

RANGEMENTS DU GYMNASSE					
LAMPES POUR VPI ET COMMUTATEUR D-LINK POUR LE GROUPE SCOLAIRE	29/10/2020	SERV INFO	13 RUE FORLEN 67118 Geispolsheim	711,53 €	853,84 €
FOURNITURES D'ENTRETIEN - POUBELLES A PEDALE - CONTAINERS ET COUVERCLES	29/10/2020	SONEST	4 Rue Gay Lussac 67038 Strasbourg	658,89 €	790,67 €
FOURNITURES D'ENTRETIEN - SAC DECHETS ET DISTRIBUTEURS DE PAPIER HYGIENIQUE	29/10/2020	SONEST	4 Rue Gay Lussac 67038 Strasbourg	208,24 €	249,89 €
FOURNITURES D'ENTRETIEN - MANCHES ET TETE DE LOUP	29/10/2020	SONEST	4 Rue Gay Lussac 67038 Strasbourg	102,47 €	122,96 €
REPARATION FUITE WC FILLES 1ER ETAGE GROUPE SCOLAIRE	29/10/2020	EHRHART SARL	2 Rue du Nouveau Faubourg 67234 Benfeld	255,00 €	306,00 €
FOURNITURES SCOLAIRES	29/10/2020	LIB WACHENHEIM	3 rue des Clefs 67600 Sélestat	246,74 €	296,09 €
FOURNITURES SCOLAIRES	29/10/2020	LIB WACHENHEIM	3 rue des Clefs 67600 Sélestat	136,37 €	163,61 €
FOURNITURES TECHNIQUES	29/10/2020	WURTH	Rue Georges Besse 67158 Erstein	404,60 €	485,52 €

2. Décisions prises en matière de préemption (art. L 2122-22 15° du CGCT)

Madame le Maire fait état des déclarations d'intention d'aliéner entrées en mairie. Il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

Le conseil municipal prend acte de ces communications.

B. – AUTRES DECISIONS :

Madame le Maire informe les conseillers la question de la facturation de l'occupation des salles communales par les associations a été évoquée en municipalité. Une réduction supplémentaire de 50 % a été proposée ce qui permet à l'association de ne prendre en charge que 12,5 % du tarif initial.

Date de la prochaine réunion du conseil :

➤ 7 décembre 2020.

11. RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Commission vie associative et sportive

Sébastien SCHUEBER, Adjoint au Maire, précise que les membres de la commission se retrouveront le lundi 16 novembre afin de débattre des subventions aux associations et mèneront une réflexion sur un règlement intérieur au gymnase.

Sébastien SCHUEBER précise que le revêtement du city stade a été remplacé pour la somme de 17 000 € et les paniers de basket ont été changés.

Il indique que de nombreux travaux de réparation ont été effectués au gymnase : serrures, réparations suite aux dégradations. A ce jour il n'y a pas d'activités dans le gymnase hormis les collégiens ce qui a permis de demander une réduction des heures de ménage par la société SERNET. Madame le Maire relève qu'un contrôle accru du nettoyage du gymnase a été effectué par Sébastien, Audrey, Joëlle et Sabrina.

Sébastien indique que des actes de vandalisme ont été effectués par des jeunes qui ont trouvé la technique pour entrer dans le gymnase et qui ont posé des cales pour pouvoir revenir quand bon leur semblait. Il faut noter que 17 extincteurs ont été percutés au gymnase. Des rencontres ont été organisées avec les jeunes et leur parent en présence de Madame le Maire, Sébastien SCHUEBER et Julien KOEGLER. Ce qui est frappant c'est l'effronterie des jeunes qui ne sont âgés de que 11 à 12 ans. Ils ont été convoqués pour exécuter des travaux d'intérêt général durant les congés de la Toussaint.

xxMadame le Maire remercie les élus qui ont pris le temps et qui se sont impliqués dans toutes les actions qui ont été menées.

Commission sociales et seniors

Sabrina BRONNER, Adjointe au Maire, précise qu'une réunion des membres de cette commission aura lieu le 10 novembre afin d'évoquer la fête de fin d'année des seniors. En lien avec cette réunion, il est prévu de réunir les commerçants le jeudi 12 novembre.

Sabrina BRONNER est également en contact avec Madame Christiane KRAUS, présidente de l'Age d'Or suite à l'arrêt des activités y compris l'atelier équilibre. Suite à la nouvelle période de confinement qui a été imposée, il est nécessaire de maintenir un lien social avec les seniors compte tenu du raccourcissement des jours. Les conseillers municipaux ainsi que les membres du CCAS pourront être sollicités à cet effet mais il est déjà possible pour chacun des élus d'aider ses voisins vulnérables.

Commission environnement et développement durable – agriculture- fleurissement – cadre de vie

Julien KOEGLER, Adjoint au Maire, précise que le registre de sécurité du groupe scolaire est à présent à jour et qu'il faut rester vigilant à l'avenir sur les vérifications à effectuer dans les bâtiments.

Il indique que la caméra de chasse qui a été acquise par la commune est en place et a permis de prendre sur le fait une personne qui effectuait un dépôt sauvage. Une rencontre est prévue avec la police de l'environnement le 12 novembre prochain.

Julien KOEGLER précise que la commission environnement se réunira fin novembre début décembre.

Madame ESTNER propose qu'une réflexion et un test soient menés quant à une éventuelle adaptation de l'éclairage public durant le confinement voir son extinction. Julien KOEGLER explique que la commune a remplacé les têtes des lampadaires afin de pouvoir réduire leur intensité optant ainsi pour l'économie d'énergie. Reprogrammer tous les lampadaires pour 15 jours avec le système actuel n'est pas pertinent.

Madame le Maire indique que la commune a fait le choix de déployer un éclairage économe avec un paramétrage à 35 % d'intensité. Avec l'extinction des lampadaires c'est une période de stress que l'on rajoute aux habitants. Malgré l'annulation de nombreuses festivités, les lumières de Noël permettront de réchauffer la période actuelle qui est plutôt anxiogène.

Robert GASSER propose de mener une réflexion pour réduire l'intensité sur une plage horaire la nuit.

Il est également précisé que la commune travaille sur les lampadaires de la rue du Général de Gaulle car le système actuellement en place est très énergivore. Une société nous propose un test pour cette rue.

Commission patrimoine culture

Thierry WENDLING, conseiller municipal délégué, indique qu'un rapprochement peut-être effectué avec Meissenheim. Il préconise de profiter de cette période de confinement pour préparer des échanges futurs. Le péri-scolaire y travaille déjà mais il est possible d'y associer ensuite le tissu associatif tel que par exemple le tennis de table ou la musique pour créer un jeu d'échange. Une rencontre est prévue à Meissenheim le 14 janvier à 19 h.

Commission Conseil Municipal des Jeunes

Audrey FRINDEL, Adjointe au Maire, précise que les jeunes ont travaillé sur leur profession de foi et qu'il y a des retours. Une rencontre des membres de la commission est prévue le mardi 17 novembre à 20 h. Audrey FRINDEL précise qu'en plus des protocoles COVID, elle prend connaissance de la réglementation applicable à la grippe aviaire. Madame le Maire constate qu'elle est très sollicitée et la remercie pour son accompagnement des associations dans l'application des réglementations.

12. DIVERS

Julien KOEGLER, Adjoint, précise que les travaux de coupe de bois ont débuté dans le parcours de santé. Le débardage à cheval débutera lundi 16 novembre avec un objectif environnemental et pédagogique même s'il faudra relever l'absence des enfants de l'école maternelle en raison de l'activation du plan Vigipirate. En optant pour le débardage à cheval, la commune favorise une compétence locale.

Joëlle WOHLSCHLEGEL, Adjointe, indique que deux réunions du conseil d'école sont prévues : mardi 10 novembre pour l'école primaire et jeudi 12 novembre pour l'école maternelle.

Elle indique qu'il manque une institutrice à l'école élémentaire et deux sont en arrêt à l'école maternelle. De ce fait, il y a 30 à 32 élèves à répartir dans les autres salles de classe à répartir alors que le brassage est interdit.

L'enseignante qui effectue un mi-temps au CE2 et l'autre mi-temps au CM1 ne sera pas remplacée lors de son congé de maternité et l'inspection n'a pas de solution de remplacement. L'enseignant du CM2 sera également absent très

prochainement pour cause de congé de paternité. Il est proposé de réunir les membres de la commission scolaire après les conseils d'école, en y associant les parents d'élèves, afin de préparer un courrier à l'inspection pour manifester un mécontentement et tenter de faire évoluer les choses.

Le 11 novembre prochain, la commémoration se tiendra en petit comité. Il y aura dépôt d'une gerbe avec la musique Concorde.

Le 13 novembre à 15h il est prévu une réunion de travail de présentation des premières esquisses du moulin et les membres de la commission urbanisme et gros projet urbanistique cœur de village y sont cordialement invités.

RECAPITULATIF DE L'ORDRE DU JOUR

- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 OCTOBRE 2020 3. <u>DCM2020-39</u> – APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX PROPOSES PAR L'ONF POUR 2021 4. <u>DCM2020-40</u> – APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS POUR 2022 5. <u>DCM2020-41</u> – DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT : ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE 6. <u>DCM2020-42</u> – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA PAROISSE PROTESTANTE POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE | <ol style="list-style-type: none"> 7. <u>DCM202-43</u> – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES 8. <u>DCM2020-44</u> – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL 9. <u>DCM2020-45</u> – FERMAGE POUR LES EXPLOITANTS CULTIVANT DES SURFACES PLANTEES EN BETTERAVES 10. <u>DCM2020-46</u> - COMMUNICATIONS DU MAIRE 11. RAPPORTS DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES 12. POINTS DIVERS |
|---|---|

Sabrina BRONNER	Marta CHATAIGNEAU A donné procuration à Sabrina BRONNER	Joëlle ESTNER	Dominique FICHAUX
Audrey FRINDEL	Robert GASSER	Xavier GIROD	Pascal GRIMM
Murielle HOENEN	Philippe JACQUIN A donné procuration à Steve JECKO	Steve JECKO	Sandrine KLEIN
Julien KOEGLER	Nadine LEHMANN	Patricia LUFT	Laurence MULLER-BRONN
Philippe SCHAEFFER	Stéphane SCHNEIDER	Sébastien SCHUEBER	Cathy SCHWEBEL

Tous les points ayant été examinés, la séance est levée à 21 h 35.